



**Relevé des avis du conseil des formations**  
**Séance du 30 Novembre 2023**

Référence	DE_CF_2023
Révision	0
Date d'application	30 Novembre 2023
Version	1

**Pour information**

***Pour information : 20 membres présents et 6 membres représentés sur 32 membres en exercice.***

Avis				Détails des votes	Observations
➤ Le Conseil des formations approuve <b>les procès-verbaux de la séance commune conseil des formations/conseil scientifique et du conseil des formations du 13 octobre 2023.</b>				unanimité	Publication sur le site web
➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable aux <b>modalités de contrôle des connaissances du Mastère spécialisé « Ingénierie et management des technologies de santé » (IMTS) pour l'année 2024-2025.</b>				24 voix pour 2 abstentions	Transmission de l'avis au CA du 20/12/2023
➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable <b>au calendrier, aux capacités d'accueil et aux modalités de candidature en M1 (mentions santé publique, administration de la santé et MPH) pour l'année 2024-2025 :</b>				unanimité	Transmission de l'avis au CA du 20/12/2023
	<b>M1 du master santé publique</b>	<b>M1 du master administration de la santé</b>	<b>M1 du MPH</b>		
<b>Capacités d'accueil</b>	<b>40 places</b> (100 pour la mention avec 60 places à l'Université de Rennes)	<b>40 places</b>	<b>35 places</b>		
<b>Calendrier fixant la(les) période(s) d'inscription en master</b>	Calendrier national <i>Pour rappel : en 2023, les candidatures ont été ouvertes du 22 mars au 20 avril</i>	Calendrier national <i>Pour rappel : en 2023, les candidatures ont été ouvertes du 22 mars au 20 avril</i>	<u>1ère phase</u> : du 12 décembre 2023 au 12 janvier 2024 <u>2nde phase</u> : du 7 février au 7 mars 2024		

Dates de publications des résultats	Calendrier national <i>Pour rappel En 2023, les résultats d'admission ont débuté le 23 juin</i>	Calendrier national <i>Pour rappel : en 2023, les résultats d'admission ont débuté le 23 juin</i>	<u>1ère phase</u> : 10 février 2024  <u>2nde phase</u> : 6 avril 2024			
<p>➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable à <b>la reconduction du dispositif relatif aux critères d'exonération dans le cadre de l'application des droits d'inscription différenciés pour l'année universitaire 2024-2025</b>, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des étudiants internationaux intégrant un master de l'EHESP sont soumis à l'application du régime des droits différenciés, y compris les étudiants du Master Of Public Health (MPH).</li> <li>• En application de l'article R719-50 du code de l'éducation, l'EHESP a la possibilité d'exonérer partiellement ou totalement certains étudiants du paiement des droits d'inscription, dans la limite de 10% des étudiants inscrits, par une décision prise par la directrice de l'EHESP, au regard des orientations stratégiques de l'établissement. Dans cette limite, et conformément à la stratégie internationale de l'école, les demandes d'exonération des droits différenciés et/ou frais de formation des étudiants internationaux, seront étudiées conformément aux priorités suivantes : étudiants issus des pays de la liste des pays les moins avancés et des pays à revenus faibles et intermédiaire de la banque mondiale, et étudiants du Liban et de l'Ukraine, au regard de la contribution de l'EHESP à l'action politique et diplomatique de la France en soutien à ces pays.</li> <li>• La commission de remise tarifaire créée suite au CA du 9 mars 2022, pourra être réunie pour donner un avis sur des demandes des étudiants internationaux en formation initiale qui financent en tout ou partie leur formation et qui éprouvent des difficultés avérées à payer ce montant. Dans ce cas, la composition de cette commission devra être adaptée comme suit : ajout de la directrice des relations internationales en lieu et place du directeur du développement et de la formation continue.</li> </ul>				unanimité		Transmission de l'avis au CA du 20/12/2023
<p>➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable à <b>la création du certificat « Impulser et soutenir les transformations dans les territoires : le DAC, un acteur clé pour construire une stratégie d'optimisation des parcours » (programme ANIME).</b></p>				23 voix pour 3 abstentions		
<p>➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable à <b>la création du diplôme d'établissement « Coordinateur de Contrat Local de Santé » (PACTE CLS : 3ème volet de PACTE).</b></p>				23 voix pour 3 abstentions		Transmission de l'avis au CA du 20/12/2023
<p>➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable à <b>la création du parcours de M2 « Sciences de données en santé publique » (master mention mathématiques appliquées, statistique)</b> en co-accréditation avec l'Université de Rennes, l'Université Rennes 2, l'Institut Agro et l'ENSAI.</p>				24 voix pour 2 abstentions		Transmission de l'avis au CA du 20/12/2023

➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable au <b>projet de co-accréditation du mastère spécialisé de santé publique</b> , en partenariat avec l'Ecole Pasteur CNAM, auprès de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE).	unanimité	Transmission de l'avis au CA du 20/12/2023
---	-----------	--

**N.B : Ce document a valeur informative.**